

ÉTÉ 2023

JOURNAL

DE LA RIVIÈRE GIER

ET SES AFFLUENTS



Le Gier à La Grand-Croix / Hubert Genouilhac / © SÉM

PRÉSENTATION DU CONTRAT DE BASSIN VERSANT

Qui sommes-nous ?

La gestion du bassin versant, à cheval entre les départements du Rhône et de la Loire, est particulière. En effet, ses cours d'eau sont gérés côté Rhône par le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR) et côté Loire par Saint-Étienne Métropole (SÉM). Toutes les procédures de gestion de l'eau des rivières mises en place sur ce bassin versant sont ainsi copportées par les deux structures. L'équipe du SyGR est composée de cinq agents, techniques et administratifs. L'équipe de SÉM regroupe six agents de différentes directions, avec l'appui des services administratifs et financiers, ainsi que de l'équipe rivière.



Les équipes de SÉM et du SyGR, de gauche à droite : Jordi V., Victor C., Rémi P., Julien G., David G., Laurence A., Jérémy L., Amélie R., Julien P., Damien C., et Murielle P. / Hubert Genouilhac / © Saint-Étienne Métropole

Le Contrat de bassin versant Gier et affluents 2022-2024

Lors du précédent numéro (été 2022), nous vous avons présenté le deuxième « *contrat de rivière Gier et affluents* », qui s'est terminé en 2020 et dont le bilan a été réalisé en 2021. Un nouveau contrat, nommé « **contrat de bassin versant** », mais dont le contenu reste similaire, a été lancé en 2022, et durera jusqu'en 2024. Il couvre les domaines suivants, répartis en trois volets :



Volet A • Qualité de l'eau :

- assainissement collectif,
- gestion des eaux pluviales (désimperméabilisation des sols),
- effluents non domestiques (notamment rejets industriels).



Volet C • Animation et communication :

- plan de communication,
- animation des différents outils de gestion de l'eau,
- suivis de la qualité de l'eau,
- étude bilan du contrat.



Volet B • Milieux aquatiques :

- prévention des inondations,
- restauration morphologique des cours d'eau, restauration de la continuité écologique,
- entretien de la végétation,
- lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- lutte contre le piétinement des cours d'eau (par le bétail notamment),
- gestion de la ressource en eau,
- gestion des zones humides,
- étude du transport solide (transport des sédiments) à l'échelle du bassin versant.



■ Ce contrat est, tout comme le précédent, en lien étroit avec le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).



Focus sur certaines actions phares du contrat :

L'OPÉRATION COLLECTIVE

Elle a pour objectifs :

- D'améliorer la connaissance du territoire vis-à-vis de la **problématique des micropolluants**. (Cf. article page 9 « Recrutement d'un technicien *effluents non domestique* Projet Opération Collective »).
- D'informer les acteurs du territoire de l'impact de leurs pratiques sur le réseau d'assainissement et sur la qualité des cours d'eau.
- D'accompagner les acteurs du territoire dans le changement de leurs pratiques et dans la mise en œuvre de travaux pour lutter contre les pollutions toxiques dispersées.
- De pérenniser les moyens mis en place pour ancrer durablement la stratégie de **réduction à la source des pollutions toxiques** dans la gestion des collectivités.

LES TRAVAUX SUR LE GIER À LA GRAND-CROIX

Ils seront réalisés dans la continuité des travaux réalisés de 2016 à 2020 sur le parc de la Platière et le pont reconstruit à l'été 2022.

Ces travaux vont permettre de :

- Restaurer le lit et les berges sur 650 mètres de rivière afin de retrouver des berges naturelles avec de la végétation (contre des murs aujourd'hui).
- Rétablir la **continuité écologique** sur 2,2 km en effaçant un ouvrage infranchissable.
- Créer des habitats favorables à la **faune aquatique** (castor, poissons).
- Reprendre le **pont de la rue de la Rive** afin de le rendre « transparent » aux écoulements en cas de crue centennale (qui a une probabilité de 1/100 d'arriver chaque année).

LES TRAVAUX DU GIER À SAINT-ROMAIN-EN-GIER

Objectifs :

- Rétablir la **continuité écologique** sur 15 km, depuis Rive-de-Gier et jusqu'à la confluence avec le Rhône, en supprimant un ouvrage infranchissable.
- Créer des espaces de débordement du cours d'eau, avec un intérêt pour la **biodiversité** et une **amélioration de l'écoulement** en cas de crue.
- Restaurer la **morphologie des berges** et créer des habitats pour les espèces animales.
- Lutter contre la **Renouée du Japon**.

LE PLAN DE COMMUNICATION

Objectifs :

Il doit permettre d'améliorer la communication sur les outils de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, notamment :

- Pérenniser le **journal de la rivière**, avec un numéro par an minimum.
- Continuer les **animations scolaires**.
- Réaliser des films de présentation du bassin versant et des outils de gestion de l'eau.
- Continuer à **communiquer sur les chantiers en cours de réalisation** (panneaux, lettres info-chantier...).

L'ENTRETIEN DE NOS RIVIÈRES

Vos techniciens de rivière

Julien Grimal pour SÉM et Rémi Poncelet pour le SyGR sont chargés de mettre en œuvre le **Plan de Gestion d'Entretien et de Restauration de la Végétation** sur les cours d'eau du bassin versant.

Le rôle premier des techniciens de rivière du SyGR et de SÉM est de programmer et suivre les travaux à réaliser par les équipes sur plusieurs années. En cas de travaux nécessitant du matériel ou des compétences spécifiques, le technicien mandate alors des entreprises spécialisées.

Il informe les propriétaires privés des parcelles concernées par les interventions et répond aux sollicitations des élus ou riverains par des conseils et/ou interventions direct(e)s.

Son rôle est également de sensibiliser les riverains et usagers du cours d'eau aux bonnes pratiques de préservation de ces milieux sensibles.

■ Ce métier requiert une bonne connaissance du milieu aquatique et de la faune et flore associées.

Le travail de terrain des équipes rivières a pour objectif principal **d'améliorer les fonctionnalités des berges** (ombrage, diversité des habitats, stabilité, filtre à polluants) tout en sécurisant **la formation d'embâcles*** dans les secteurs où le risque d'inondation est important.

** Un embâcle est un amas de végétaux présent dans la rivière et qui forme un bouchon empêchant l'eau de s'écouler librement.*



Une technicité particulière

Ces travaux en milieux aquatiques requièrent une technicité particulière des équipes compte tenu de la configuration de certains secteurs et des accès aux chantiers parfois difficiles (cours d'eau encaissé).

La « fibre » environnementale

Les intervenants ont la sensibilité environnementale, nécessaire pour assurer :

- **La gestion de la ripisylve** (forêt de bord de rivière) par l'élimination des arbres jugés dangereux pour le libre écoulement de l'eau en cas de crue (arbres déjà tombés ou fortement penchés). Cette action prend des intensités différentes selon que l'on soit en secteur urbain (forte) ou rural (faible).
- **La lutte contre les végétaux invasifs** par des campagnes de fauches répétées, d'arrachage ou de recouvrement par pose de bâches. C'est la renouée du Japon qui est surtout concernée.
- **La plantation d'essences rustiques** locales telles que les saules, noisetiers, frênes, cornouillers...
- **Le ramassage de débris** malheureusement encore bien présents dans le lit et les berges des rivières.
- **Actions diverses** : pose de panneaux d'information et de niveaux de crues, débroussaillage ponctuel, élimination d'embâcles, suivis et aménagements de berges.



L'équipe rivière de SÉM, de gauche à droite : Nicolas V., Jérôme P., Ludovic R., Bruno G., Julien G., Hugo D., Olivier V., Jules M. / Hubert Genouilhac / © Saint-Étienne Métropole

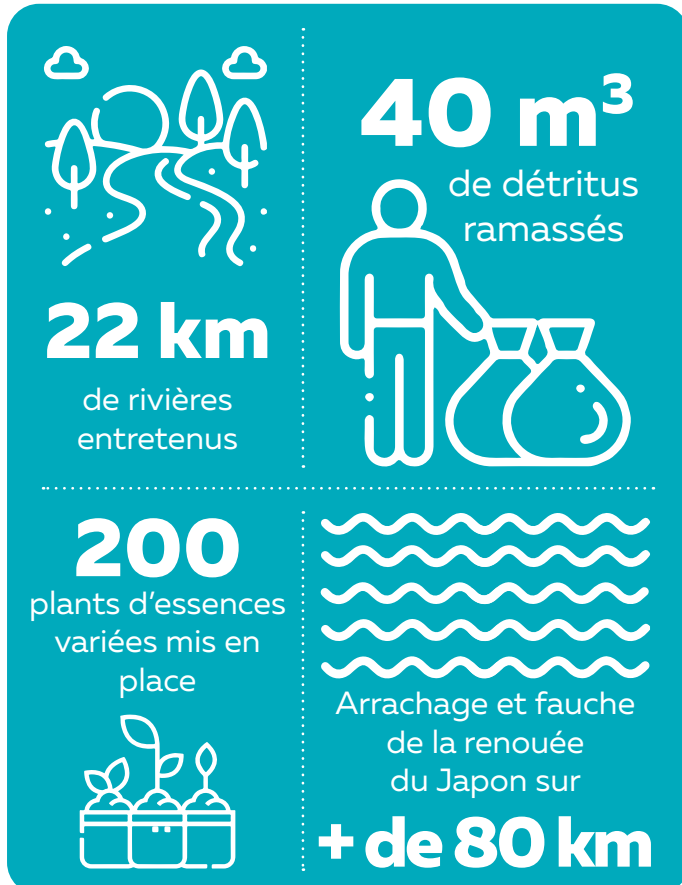
Les équipes

Coté SyGR, ces travaux sont confiés à une entreprise dotée d'une mission d'insertion sociale et de formation auprès de personnes éloignées du marché du travail.

Sur le territoire de Saint-Étienne Métropole, c'est une équipe en régie qui réalise ces travaux d'entretien depuis 1997. Elle est aujourd'hui constituée de 8 agents dont 1 chef d'équipe. Son antériorité sur le Gier et ses affluents lui permet une excellente connaissance du terrain et une réactivité à souligner.

L'action de l'équipe s'effectue sur un linéaire de 270 km de rivière, bien que les actions se concentrent naturellement en zone urbaine ou péri-urbaines.

En effet, les zones les plus amont très naturelles font simplement l'objet d'une surveillance ponctuelle.



Chiffres de l'année 2022 sur l'ensemble du bassin versant (SÉM+SyGR)

LA FAUNE DU BASSIN VERSANT DU GIER

Le Gier et ses cours d'eau affluents abritent de nombreuses espèces remarquables

Du côté de la faune, on retrouve les écrevisses à pieds blancs, qui vivent notamment sur les bassins versants du Dorlay et du Bozançon, classées « vulnérables » à l'échelle de la France. On peut également voir des castors (queue plate), et surtout des traces de leurs passages avec des arbres taillés en forme de crayon.

De même, la loutre d'Europe peut parfois passer sur nos cours d'eau.



Castor d'Europe © Joël Vial - LPO



Cincle plongeur © René Diez - LPO



Écrevisse à pieds blancs © Csutoros Antoine



Sympetrum du Piémont © Kévin Marie-Louise-Henriette - FNE Loire



Jeune truite fario © FNE Loire



Loutre d'Europe © Ludovic Tailland - FNE Loire

De nombreux poissons sont présents sur le Gier et ses affluents, comme la truite fario, le goujon, le vairon, le barbeau, le chevesne, la loche, le gardon, la perche... La truite est l'espèce emblématique des affluents et du haut du Gier, où elle va pondre ses œufs.

De façon plus régulière, on retrouve de nombreux oiseaux comme le cincle plongeur, l'aigrette garzette, le héron cendré, la bergeronnette des ruisseaux, le martin pêcheur... On peut même observer certains échassiers comme le petit gravelot sur les bancs de graviers présents en milieu ou bord de rivière.

On peut enfin observer un grand nombre d'insectes et notamment des libellules (odonates) comme le *Sympetrum* du Piémont et le *Sympetrum* déprimé.



Ragondin © Amélie Rieu - SÉM



Ecrevisse américaine © André Ulmer - FNE Loire

Il existe également des espèces envahissantes qui perturbent voire menacent le développement des espèces locales. On retrouve principalement les écrevisses américaines qui transmettent des maladies mortelles pour les écrevisses à pieds blancs. On voit aussi des ragondins (queue ronde), qui sont surtout problématiques pour la stabilité des berges puisqu'ils creusent souvent aux abords des cours d'eau.

LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

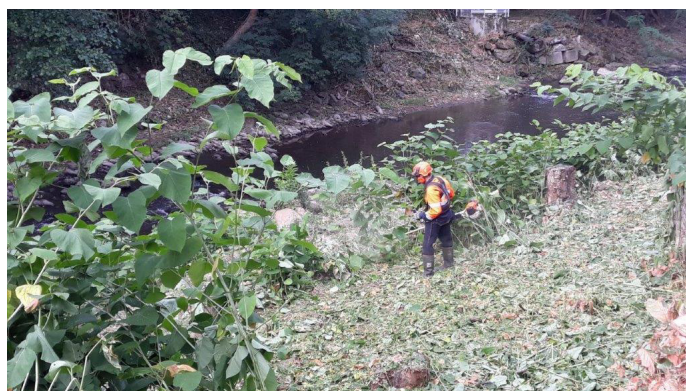
Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante ?

Une espèce exotique envahissante (ou espèce invasive) est une espèce allochtone (originale d'une autre région géographique), introduite par l'Homme. Son implantation et sa propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives. (définition Union internationale pour la conservation de la nature - UICN). Ces espèces, aussi bien faune que flore, représentent effectivement une **menace pour la biodiversité locale** car elles accaparent les ressources et habitats des espèces naturellement présentes dans les milieux. Étant moins exigeantes et plus résistantes aux perturbations, elles peuvent coloniser des écosystèmes entiers. Il en résulte un appauvrissement de la diversité du vivant et une réduction de la fonctionnalité des milieux.

Quelle stratégie adopter ?

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée-Corse 2022-2027 préconise des actions contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), notamment en intégrant la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau. Ainsi, le SyGR et Saint-Étienne Métropole bâtissent actuellement une stratégie pour intervenir sur ces EEE sur le bassin versant du Gier.

L'objectif est d'identifier les espèces problématiques sur le territoire et de proposer des mesures de gestion opérationnelle pour lutter contre celles-ci. Cette stratégie s'appuie sur le document produit par le secrétariat technique du bassin Rhône Méditerranée Corse « *Éléments d'appui et recommandations pour l'action contre les populations d'espèces exotiques envahissantes des milieux aquatiques et humides* ».



Massifs de renouée au bord du Gier - © SÉM

Zoom sur la renouée du Japon

La renouée du Japon, l'espèce envahissante la plus présente sur le bassin versant du Gier.

Sur le Gier on retrouve principalement la renouée du Japon. Cette plante originaire d'Asie a été introduite en Europe au début du XIX^e siècle pour ses qualités esthétiques. Elle a pu sortir des jardins et coloniser de nombreux espaces (dont les berges des cours d'eau) grâce à sa **forte capacité d'adaptation**. Elle se répand rapidement grâce à ses rhizomes et empêche le développement de ses concurrents en coupant la lumière et en émettant des substances toxiques dans le sol.

- Elle est une **menace pour la biodiversité** puisqu'elle recouvre de grandes surfaces, en supprimant les habitats pour la faune et en uniformisant les milieux.

Savoir la reconnaître

La renouée est reconnaissable à ses grandes feuilles ovales à triangulaires, ses tiges semblables à celles du bambou et, à l'automne, ses grappes de fleurs blanches.

En hiver, les feuilles tombent et seules les tiges mortes demeurent, sèchent et prennent une couleur marron. Au printemps, les rhizomes (tiges enterrées capables de recréer « un individu ») vont se réveiller et reformer des tiges jusqu'à former un buisson pouvant aller de 1 à 3 mètre(s) de hauteur, voire plus.



Que faire si j'ai de la renouée dans mon jardin ou dans le cours d'eau qui passe chez moi ?

Avant d'intervenir, il convient de savoir que les opérations doivent être conduites avec précision. Il est nécessaire d'être très vigilant afin de ne pas propager cette espèce. En effet, un morceau de tige tombé dans la rivière est susceptible de repousser et ainsi de créer un autre foyer de renouée.

Les produits phytosanitaires (pesticides) étant interdits, il existe des méthodes naturelles plus ou moins efficaces et coûteuses :

- **Arrachage / fauche répétée** : au minimum huit fois par an (ou dès 20 cm de haut) entre avril et septembre. Ne pas arrêter la fauche jusqu'à l'éradication, soit en moyenne au bout de 5 ans.
- **Bâchage** : faucher la renouée et faire sécher les tiges et les feuilles au soleil afin qu'elles meurent, puis couvrir le sol contaminé avec une bâche noire (pour la chaleur), étanche (pour asphyxier les rhizomes) et anti-poinçonnement (pour éviter que des animaux y fassent des trous). Laisser la bâche au moins trois étés, puis replanter un couvert végétal dense et surveiller la reprise éventuelle des rhizomes. Pour cette opération, la bâche classique d'ensilage est utilisée. Des essais en cours montrent également l'efficacité de bâches tissées biodégradables.
- **Pâturage par des chèvres** : certaines espèces (chèvres des talus) mangent la renouée.
- **Excavation des terres et tri des rhizomes** : méthode lourde, où il faut extraire la terre jusqu'à 1 m 50 minimum, pour en enlever les rhizomes supérieurs à 2 cm qui devront être évacués en décharges agréées, ou incinérés si autorisé.

Il est également primordial d'empêcher la propagation de la renouée à des parcelles voisines ou extérieures :

- **Plantation d'espèces compétitrices** pour former un couvert végétal diversifié et dense. Les espèces locales telles que les noisetiers, cornouillers et frênes sont à privilégier.
- **Arracher les nouvelles pousses** afin de cloisonner le buisson de renouée,
- **Faire attention aux buissons en bordure de cours d'eau**. un rhizome emporté par une crue pourra repousser ailleurs.
- **Ne pas déposer les renouées fauchées et les rhizomes** sur un tas à l'air libre (sauf sur une bâche), et encore moins à proximité d'un cours d'eau.
- **Déposer les renouées sur une bâche étanche** afin que les renouées sèchent et meurent, puis les évacuer en décharge spécialisée en veillant à ne pas en perdre pendant le transport.
- **Bien nettoyer ses outils, récipients et véhicules** avant de les utiliser ailleurs, dans un lieu où les eaux sont traitées et ne sont pas envoyées directement au cours d'eau.

■ Quelle que soit la technique, la lutte contre la renouée doit s'inscrire sur le long terme.



Pour plus de renseignements ou pour obtenir des conseils, prenez contact avec l'équipe rivière du bassin versant du Gier. Vous trouverez tous les contacts en dernière page de ce document.

D'autres espèces envahissantes présentes sur le bassin versant du Gier

D'autres espèces invasives comme le **Buddleia** (arbre aux papillons), le **robinier faux acacia** ou l'**ailante** sont présentes sur le bassin versant du Gier.



Ailante glanduleux © SyGR



Arbre aux papillons (Buddleia) © SEM

LES ACTUS DU GIER

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) devait se terminer en 2022, mais SÉM et le SyGR ont demandé une prolongation auprès des services de l'État. Le PAPI a ainsi été prolongé jusqu'en 2024. Les actions de sensibilisation, de diagnostics et les chantiers vont pouvoir continuer et se terminer prochainement.

En parallèle, SÉM et le SyGR préparent le prochain PAPI, avec le lancement d'études d'évaluation de la démarche et des réflexions sur les besoins et les risques présents sur le bassin versant du Gier.

Recrutement d'un technicien « effluents non domestique » Projet « Opération Collective »

La lutte contre les pollutions notamment par les substances dangereuses constitue un enjeu environnemental, sanitaire et économique.

Ces substances, appelées « micropolluants, » même à très faible concentration, dégradent la qualité de l'eau potable, la faune et les milieux aquatiques. Elles appauvrissent la vie biologique de nos rivières.

Dans le cadre du Contrat de Bassin Versant Gier, Saint-Étienne Métropole s'est engagée dans un programme d'actions dénommé « Opération Collective » en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse.

L'objectif est d'accompagner des petites et moyennes entreprises situées sur le territoire métropolitain dans la réduction significative de leurs émissions de polluants toxiques dispersés comme les micropolluants.

Pour mener à bien ce projet « coup de poing » jusqu'à fin 2024, Victor Crozet est venu renforcer les équipes de Saint-Étienne Métropole en janvier 2023.

Ses missions consistent à réaliser des diagnostics auprès des établissements qui ont été identifiés au démarrage, avec un regard attentif porté sur :

- La gestion des rejets d'eau non domestiques,
- La sensibilisation aux bonnes pratiques, notamment la gestion de leurs déchets et le stockage des produits chimiques,
- Les réseaux humides internes.

À noter que le coût des diagnostics est entièrement pris en charge par la collectivité, avec l'aide de l'Agence de l'Eau. Cette dernière apporte également son soutien financier pour la réalisation de certains travaux de mise en conformité.



le Gier à la Grand'Croix (parc de la Platière)



Victor Crozet © SEM / Pierre Grasset



Contact :
victor.crozet@saint-etienne-metropole.fr

Moments Privilé'Gier 2022 : le Bozançon et le Gier

En 2022, les élus et les techniciens des communes du bassin versant se sont réunis également sur le terrain via les **Moments Privilé'Gier**.

Deux visites ont été réalisées :

- Le 12 avril 2022 sur le Bozançon, afin de visiter les travaux réalisés en 2017, visant à assurer la continuité écologique et le bâchage de la renouée du Japon d'une partie aval, commencé en 2021,
- Le 4 octobre 2022 sur le Gier à Rive-de-Gier, sur l'ancien site Duralex en cours de réaménagement.



Moment Privilé'Gier sur le Bozançon © Amélie Rieu – SÉM



Moment Privilé'Gier à Rive-de-Gier © Amélie Rieu – SÉM

Relance des diagnostics de réduction de la vulnérabilité

Après avoir réalisé les diagnostics de réduction de la vulnérabilité face au risque inondation pour les habitations en 2021 et 2022, SÉM et le SyGR ont relancé un appel d'offre afin de retenir un nouveau prestataire pour réaliser à nouveau des diagnostics mais cette fois-ci, appliqués aux entreprises.

Une réunion de lancement avec le prestataire retenu a déjà eu lieu début avril. Il faut maintenant décider du plan d'actions à mettre en œuvre pour accompagner les entreprises du bassin versant du Gier dans la prise en compte du risque inondation dans leur quotidien et dans la réalisation de mesures organisationnelles et techniques pour limiter les impacts lors d'une crue.

Projet de restauration du Gier à Saint-Romain-en-Gier

En janvier 2023, le SyGR a franchi une nouvelle étape avec la réalisation d'une phase de concertation du public dans le cadre du projet de restauration hydraulique, écologique et paysager du Gier à Saint-Romain-en-Gier. Cette concertation offrait la possibilité au public de prendre connaissance du projet et de s'exprimer au travers d'avis, d'observations et remarques qui seront prises en considération dans la suite de l'opération.

- Le démarrage des travaux est prévu au dernier trimestre 2024.



Réunion publique © SyGR

UN MARATHON POUR LA BIODIVERSITÉ

Le marathon de la biodiversité est une démarche portée par l'entente SÉM-SyGR.

En effet, SÉM et le SyGR s'engagent dans un premier semi-marathon, avec pour objectifs **la plantation ou la restauration de 21 km de haies**, ainsi que la création ou **la restauration de 21 mares** d'ici au printemps 2025.


Ces haies et ces mares seront créées au sein de la trame turquoise, une zone qui correspond à l'interface entre la trame bleue (rivières, mares, zones humides...) et la trame verte (haies, forêts...). En effet, certaines espèces utilisent autant la trame bleue que la trame verte pour se nourrir, se déplacer ou se reproduire.

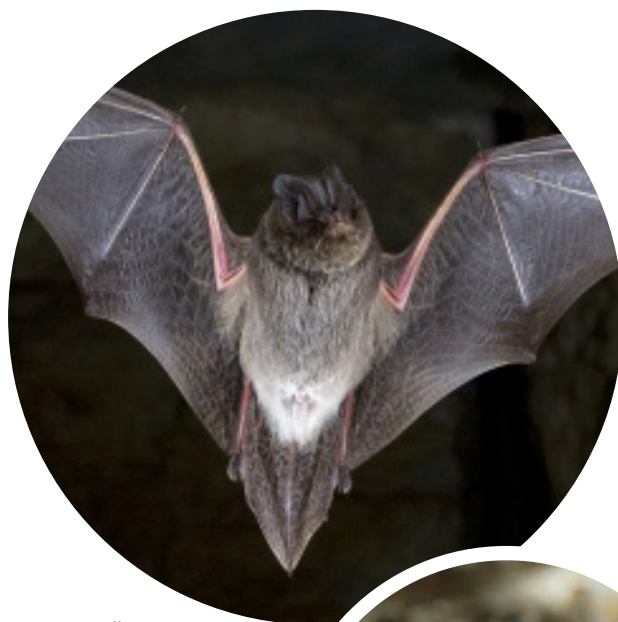
■ Il est donc primordial de restaurer les liens entre ces deux trames pour assurer une bonne circulation des espèces.

Le marathon de la biodiversité du bassin versant du Gier cible cinq espèces en particulier, qui ont un intérêt patrimonial fort : deux espèces d'amphibiens et trois espèces de chauves-souris (photos ci-contre).

Les projets seront réalisés par différentes associations partenaires : Fédérations des chasseurs, France Nature Environnement, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Conservatoire d'espaces Naturels, ainsi que la Communauté de Communes du Pays Mornantais.

Si vous êtes propriétaire ou exploitant d'une parcelle sur le bassin versant du Gier, qu'elle soit utilisée pour le pâturage, l'arboriculture, le maraîchage ou la sylviculture, et que vous êtes intéressé(s) par un projet de haie ou de mare, n'hésitez pas à contacter le service rivière de SÉM (Loire) ou le SyGR (Rhône) selon votre département.

 Vous trouverez en dernière page de ce journal tous les contacts utiles à vos démarches !



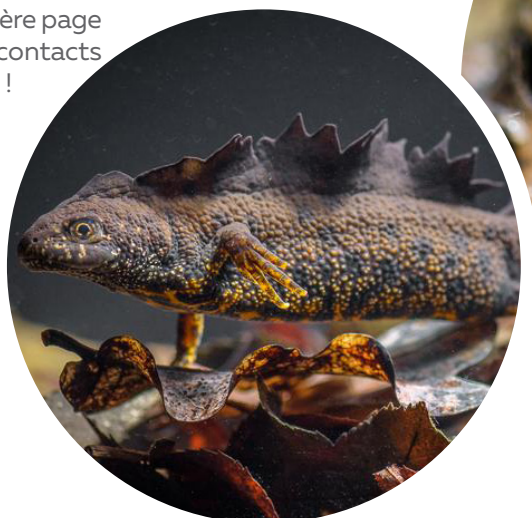
Barbastelle d'Europe
© C.Robiller / Naturlichter.de



Murin de Natterer
© Vulzok



Murin de Daubenton © Vulzok



Triton crêté
© E. Sansault - ANEPE Caudalis



Sonneur à ventre jaune
© E. Sansault - ANEPE Caudalis



Débroussaillage sur le Gier © SÉM / Hubert Genouilhac / SÉM

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
 la métropole

Saint-Étienne Métropole
 2 avenue Grüner - CS 80257,
 42006 Saint-Étienne Cedex 1

T 04 77 34 53 98
accueil@saint-etienne-metropole.fr
saint-etienne-metropole.fr



Syndicat mixte du Gier Rhodanien

Syndicat Mixte du Gier Rhodanien
 Place Camille Vallin
 69700 GIVORS

T 04 72 49 58 04
contact@sygr.fr
sigr.fr

En partenariat avec :



Loire RHÔNE
 LE DÉPARTEMENT LE DÉPARTEMENT

